

Département du Gard



1, allée Pierre Louis Loasil
30400 Villeneuve Lez Avignon

Nombre de conseillers en exercice : 18
Nombre de conseillers présents : 16
Nombre de procurations : 1

Date de convocation : 15/06/2026

Secrétaire de séance : Marilyne KRIZ-BELLON

EXTRAIT N° 38/2026

Du Registre des délibérations du Conseil du Syndical Intercommunal pour le Développement Social des CAntons de Villeneuve lez Avignon et Roquemaure

Séance du Mardi 23 juin 2026

à 18h00, le Conseil du Syndical Intercommunal pour le Développement Social des CANTONS de Villeneuve Lez Avignon et Roquemaure, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Farès ORCET.

Présents :

Fabrice ANSELIN, Jean-Philippe ALTAYRAC, Marceline BRUN, Patrick CARRY, Emilie CHAMBE, Catherine CHAUVIN, Marc-Edouard COUSTON, Aline GINER, Emilie JAYET, Marilyne KRIZ-BELLON, Didier OLIVERA, Farès ORCET, Véronique SEILER, Jacqueline TOURANCHE, Marie-Pierre VASELLI, Nathalie XOLIN

Excusés ayant donné procuration :

Capucine FROC ayant donné procuration à Véronique SEILER

Absents :

Frédéric ARTHUR

Délibération N° 38/2026

Rapporteur : Véronique SEILER

Objet : Bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières 2025 par le SIDSCAVAR

Vu l'article L.5211-37 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°37/2026 du Conseil Syndical du SIDSCAVAR en date du 23 juin 2026 relative à l'approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 ;

Considérant que les acquisitions et les cessions immobilières effectuées par le SIDSCAVAR imposent un bilan annuel qui doit être annexé au compte financier unique ;

Considérant que dans le cadre de ses compétences, le SIDSCAVAR n'a, pour l'exercice 2025, procédé à aucune acquisition ni cession immobilière ;

Considérant que le bilan annuel 2025 du SIDSCAVAR est présenté ci-dessous ;

Bilan des acquisitions et cessions immobilières 2025

- Etat des acquisitions immobilières 2025 : néant

➤ Etat des cessions immobilières 2025 : néant

Le Conseil Syndical,

Article 1 : Approuve le bilan annuel 2025 des acquisitions et cessions immobilières tel que présenté ci-dessus.

Article 2 : Dit que le présent bilan sera annexé au compte financier unique 2025.

Votants : 17
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

ADOPTE

Fait et délibéré, les jour, an et mois susdits

Et ont signé au registre les membres présents

Pour expédition conforme, à Villeneuve lez Avignon, le lundi 29 juin 2026.

La secrétaire de séance,

Marilyne KRIZ-BELLON



Le Président,

Farès ORCET

